



MAINTENIR LE SALARIÉ DANS SON EMPLOI

POURQUOI ?

Les professionnels des SPST BTP accompagnent les salariés et les employeurs afin d'anticiper la perte d'une activité professionnelle pour des raisons de santé et d'accompagner les salariés qui rencontrent des difficultés à se maintenir à leurs postes de travail.

COMMENT ?

- ☐ Alerte et signalement précoce des salariés à risque de désinsertion professionnelle, rencontrés lors des rendez-vous de santé travail ou d'actions de prévention menées en entreprise
- ☐ Sensibilisations collectives au maintien dans l'emploi
- ☐ Visite de pré-reprise, visite de reprise, rendez-vous de liaison
- ☐ Orientation vers la cellule PDP interne et/ou les partenaires extérieurs
- ☐ Accompagnement social personnalisé, entretiens individuels
- ☐ Aide à l'élaboration du dossier de demande RQTH
- ☐ Études de poste, essais encadrés
- ☐ Proposition d'aménagement technique ou organisationnel du poste de travail
- ☐ Orientation vers des financements
- ☐ Bilans médico-professionnels

QUI EN ENTREPRISE ?

Le chef d'entreprise ou son représentant (préventeur, salarié désigné compétent, membre du CSE/CSSCT, ressources humaines ...)

QUI À L'AMEBAT ?

La cellule PDP (Prévention Désinsertion Professionnelle) en lien avec le médecin du travail et les partenaires extérieurs

Contactez votre équipe
prévention-santé-travail
ou la cellule PDP



Informations Pratiques :

Format

Sensibilisations
collectives
Suivis individuels

Service

inclus dans l'offre socle



Lieu

en entreprise, sur
chantier, à l'AMEBAT

Il est possible de solliciter
directement la cellule
PDP. Ses
coordonnées sont
disponibles sur le site de
l'AMEBAT.